

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

-	En exercice :	15
-	présents :	12
-	votants :	12

L'an deux mille dix-neuf le cinq décembre

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SEVELINGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BONNEFOND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2019

PRESENTS : Mmes DULAC Myriam, BEAUPERTUIT Marie-Paule, DUBUIS Hélène, TISSIER Marie-Laure, MMs BONNEFOND Michel, NONY Roger, MUGUET Louis, DESMARCHELIER Didier, TRIOMPHE Bruno, CHRISTOPHE Gérard, FOUILLAND Cédric, BRETTON Hervé

ABSENT EXCUSE MAGNIN Adrien, BERTHIER Emmanuel, CHAVANON Bruno.

SECRETAIRE : Louis MUGUET

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour

CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIES DU SIEL

Une nouvelle convention entre la commune et le SIEL demande d'être signée concernant le groupement de commande pour l'achat d'énergie de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique. En effet dans un souci de simplification la nouvelle convention vient d'être élargie à toutes les énergies afin de créer un document unique.

La délibération permettra de demander au siel de gérer les différents contrats au fur et à mesure de l'intégration d'une nouvelle énergie dans le groupement.

La convention prendra effet à la date de sa transmission au contrôle de légalité par le coordonnateur.

Le présent groupement est conclu pour une durée illimitée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PAIEMENT EN LIGNE PAY FIP

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé PayFip, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique. Les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Soit la collectivité adhère à la version site collectivité soit à la version page de paiement de la DGFIP, cette dernière permet d'éditer des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs factures en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement.

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le cout du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur Public Local. (Carte zone euro : 0.25% du montant de la transaction +0.05€ par opération .Montant inférieur ou égal à 20€ :0.20% du montant de la transaction+0.03€ par opération .Carte hors de la zone euro: 0.50% du montant de la transaction+0.05€ par opération).

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention et mettra en place le système début de l'année 2020.

SUPPRESSION DE LA REGIE PHOTOCOPIE ET OUVERTURE DU COMPTE DFT DE LA REGIE « LOCATION SALLE ANIMATION »

Pour remplir les obligations réglementaires d'une offre de paiement dématérialisé, chaque régie de droits au comptant devra être en mesure de proposer le règlement par carte bleue ou automate. Dans ce cas-là, chaque régie devra être titulaire d'un compte DFT et d'un appareil TPE donc le coût est évalué à environ 300€ (selon les organismes bancaires). En sus, il sera facturé des frais de commissions par la banque pour un montant modique.

Au cas particulier, pour votre régie photocopie, et dans un souci de rationalisation des coûts, nous avons évoqué ensemble, son éventuelle suppression puisque les recettes encaissées au titre de 2018 sont nulles. Ainsi, il ne subsistera plus que la régie location salle animation pour laquelle il faudra donc prévoir l'ouverture d'un compte DFT qui est entièrement gratuit. Par suite, un contrat commerçant vous sera attribué et vous devrez vous munir d'un appareil TPE afin de pouvoir proposer à vos usagers la possibilité de payer par carte bleue.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de la régie photocopie et l'ouverture du compte DFT de la régie « location salle animation »

RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CHARRIER demande l'annulation de sa concession concernant sa case du columbarium achetée en 2013 pour 15 ans pour une somme de 253€. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer le remboursement à compter du 15 décembre 2019.

RPQS 2018

Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement. Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le RPQS 2018.

RESEAU D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE DU SECTEUR DE CHARLIEU (RASED)

Le sujet des enseignants qui interviennent auprès des élèves en difficulté sur notre école doit être abordé afin de trouver une solution de financement qui permettrait à ces enseignants de fonctionner. L'inspection éducation nationale propose après échanges une contribution d'un euro par élève qui pourrait être versé par les communes des écoles concernées par les interventions du réseau. Cela représente à ce jour 1701 élèves. Les territoires du centre du département ont procédé de cette façon (secteur de Boën, Feurs). Cela pourrait être contractualisé dans une convention. Pour l'instant, ces personnels n'ont aucun moyen sachant que Madame Venard, psychologue a besoin de tests assez coûteux pour évaluer les élèves, supports qui sont régulièrement réactualisés pour être conformes aux attendus et individualisés pour chaque élèves (test à 8 euros par élèves).

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord sur le principe pour financer 1€ par élève

ACHAT MOTORISATION PORTAIL MAISON ARNAUD

Un devis a été demandé à l'établissement Jacquet pour l'achat de la motorisation du portail coulissant de la maison Arnaud

Le devis s'élève à 1 522.40 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les travaux d'électrification du portail.

ACHAT ORDINATEUR ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au conseil d'école il serait nécessaire d'acheter un ordinateur fixe pour l'école en remplacement d'un ancien ordinateur.

Les tarifs commencent autour des 350 €TTC

Le conseil municipal décide l'achat d'un nouvel ordinateur pour un montant entre 350 € et 500 € TTC.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de verser une subvention à L'association les PEP 42 de 30€ refus pour l'A.D.A.P.E.I Loire et l'AFM TELETHON.

SUBVENTION VOIRIE 2020

Suite à la réunion commission voirie, un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour effectuer le chemin du Meurt de Faim pour un montant de 33 700€ HT

Une subvention voirie 2020 peut être demandée au conseil départemental pour effectuer ces travaux
Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention.

SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2019 ET 2020

*2019- Suite au changement des travaux qui étaient prévus dans l'enveloppe de solidarité 2019 une délibération doit être prise pour valider les travaux de changement des fenêtres du bureau du Maire et de la salle du conseil et de la porte de la Mairie et de l'école pour un total de travaux de 8 616.46€ HT

* 2020 - Demande de subvention de solidarité : un devis a été demandé à l'entreprise PFG, plusieurs solutions sont proposées en fonction du nombre de modules.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil départemental sur la base de 8 modules

SUBVENTION CCAS

La commune doit verser comme chaque année et pour la dernière fois une subvention au budget CCAS comme convenu lors du budget prévisionnel, la commune versera un montant de 2 186.35€.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements à Hervé BRETTON
- Location de la pelleuse 1 mois pour faire les travaux de voirie au mois de janvier
- Remerciement les randonneurs d'Entre Monts
- Proposition contrat téléphonique MB France
- Jeudi 30 janvier 9h30 réunion CCID
- Label ville et villages fleuris : rapport du jury régional : 1 fleur
- Rapport eau du syndicat des eaux consultable en mairie
- L'association de gym demande de mettre des chaises dans la salle d'évolution, refus du conseil municipal
- Les toilettes publiques ne sont pas propres
- 60 € chèque cadeaux à offrir à Fabienne pour son remplacement
- Vœux du Maire : le 12 janvier 2020 à 11H00

Prochaine réunion de Conseil le 6 février 2020 à 19h00